



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Guadeloupe: bois et forets

Question écrite n° 38616

### Texte de la question

M Alain Vivien attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la diminution inquiétante des surfaces boisées dans l'archipel de Guadeloupe. Pour les deux dernières années, les surfaces boisées ont diminué de 6,7 p 100 dans l'ensemble de la Guadeloupe, la Basse-Terre, la Grande-Terre et Marie-Galante perdant respectivement 2,6 p 100, 16,5 p 100 et 23,3 p 100. Or, la gestion par l'Office national des forêts ne couvre de surface importante que dans la Basse-Terre, alors qu'en Grande-Terre et à Marie-Galante l'Office national des forêts n'administre qu'un vingtième des zones boisées. Par ailleurs, le caractère extensif des productions vivrières s'accompagne d'un défrichement par déboisement d'aires de cultures exploitées environ cinq ans, puis transférées à courte distance : les surfaces abandonnées ne sont pas généralement reboisées dans des conditions satisfaisantes. Le SNUPFEN s'est d'ailleurs ému de cette situation par courrier du 27 février adressé au ministre de l'agriculture. Il lui demande, compte tenu du silence de ses propos au sujet de la forêt lors de son récent passage aux Antilles, quelles mesures il compte prendre pour redresser une situation d'ores et déjà compromise.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vivien Alain](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38616

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** agriculture

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 1988, page 1328